

SIVOM de BOUSSIÈRES
Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 09-04-2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril, le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIÈRES s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence de M. Hugues TRUDET

Étaient présents : MARLE Véronique, PAUL Florence, JARAMAGO Eloy, MULHAUSER Christophe, DORNIER René, AVIS Jacky, TRUDET Hugues, PERSELLO Jacques, MICHAUD Jean-Paul, JACQUIN Denis, NIESS Jean-François, DUSSAUCY Nadine (présente à partir du 5^{ème} point de l'ordre du jour), VIPREY Maryse (Maire de Vorges les Pins mais non déléguée au SIVOM).

Étaient excusés : ASTRIC Hélène (procuration à JARAMAGO Eloy) MAY Jean-Michel (procuration à MICHAUD Jean-Paul)

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. Eloy JARAMAGO ayant été élue à l'unanimité a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 18h10.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 05-03-2021.

Le comité syndical l'approuve à l'unanimité.

1) Présentation du compte de gestion 2020 établi par le percepteur

Le Président donne lecture des résultats du compte de gestion dressé par le Percepteur, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	143 711.00 €	- 23 856.13 €

Excédent global de clôture : 119 854.87 €

Le comité syndical, après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, doit déclarer si le compte de gestion 2020 établi par le Percepteur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020

2) Présentation et approbation du compte administratif 2020.

Le Président donne lecture du compte administratif 2020.

FONCTIONNEMENT	BP 2020	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	702 771.10 €	630 074.88 €
Charges à caractère général	87 322.00 €	66 923.60 €
Charges de personnel	522 080.00 €	514 101.46 €
Charges d'élus et gestion courante	18 400.00 €	15 071.42 €
Charges financières (intérêts)	8 596.40 €	4 797.37 €
Charges exceptionnelles	1 200.00 €	121.55 €
Opérations d'ordre entre sections	29 424.48 €	29 059.48 €
Virement à la section d'investissement	30 248.22 €	0.00 €
Dépenses imprévues	5 500.00 €	0.00 €

Recettes de fonctionnement	756 479.73 €	773 785.88 €
Participation des communes	463 097.98 €	463 107.00 €
Prestations de services	225 939.70 €	232 331.01 €
Atténuation de charges	0.00 €	10 720.64 €
Produits exceptionnels	1 139.50 €	1 324.68 €
Mandats annulés exercice antérieur	0.00 €	0.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	9 293.48 €	9 293.48 €
Excédent antérieur reporté	57 009.07 €	57 009.07 €

INVESTISSEMENT	BP 2020	CA 2020
Dépenses d'investissement	340 110.46 €	80 763.77 €
Remboursement d'emprunt (capital)	22 932.22 €	22 932.22 €
Immobilisations en cours	200 000.00 €	8 032.94 €
Immobilisations corporelles	89 670.20 €	24 290.57 €
Opérations d'ordre entre sections	9 293.48 €	9 293.48 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	16 214.56 €	16 214.56 €
Dépenses imprévues d'investissement	2 000.00 €	0.00 €
Recettes d'investissement	340 110.46 €	56 907.64 €
FCTVA	8 294,00 €	8 704.40 €
Excédent de fonctionnement (1068)	19 143.76 €	19 143.76 €
Subventions d'équipement	0.00 €	0.00 €
Emprunts	240 000.00 €	0.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	13 000.00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	29 424.48 €	29 059.48 €
Virement de la section de fonctionnement	30 248.22 €	0.00 €

Puis le Président quitte la salle de conseil. Le comité syndical élit M. Eloy JARAMAGO Président de séance de vote du compte administratif.

La vue d'ensemble du compte administratif 2020 est la suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	630 074.88 €	716 776.81 €
	Section d'investissement	64 549.21 €	56 907.64 €
Reports de l'exercice 2019	Report en section de fonctionnement	0.00 €	57 009.07 €
	Report en section d'investissement	16 214.56 €	0.00 €
	TOTAL	710 838.65 €	830 693.52 €

Restes à réaliser 2020	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	246 307.06 €	240 000.00 €

Le Président de la séance de vote du compte administratif fait procéder au vote du compte administratif.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2020

3) Affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Président annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2020 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 143 711.00 € et un déficit d'investissement de 30 163.19 €. Le tableau suivant synthétise les résultats de l'exercice.

Résultat fonctionnement (excédent)	Résultat investissement (déficit)	RAR recettes – RAR dépenses (déficit d'investissement)	Affectation au 1068	Reprise des résultats en fonctionnement
143 711.00 €	23 856.13 €	6 307.06 €	30 163.19 €	113 547.81 €

Le Président propose de prélever sur l'excédent de fonctionnement la somme de 30 163.19 € pour l'affecter à l'article 1068. Le solde du résultat de l'exercice 2020, soit 113 547.81 €, sera repris en recette de fonctionnement au budget 2021, au compte 002.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2020

4) Vote du budget primitif de l'exercice 2021

Le Président donne lecture du projet de budget primitif 2021.

FONCTIONNEMENT	BP 2021
Dépenses de fonctionnement	736 863.53 €
Charges à caractère général	95 990.00 €
Charges de personnel	533 800.00 €
Charges d'élus et gestion courante	17 150.00 €
Charges financières (intérêts)	7 000.00 €
Charges exceptionnelles	700.00 €
Opérations d'ordre entre sections	24 044.34 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	3 500.00 €
Virement à la section d'investissement	54 679.19 €
Recettes de fonctionnement	763 445.81 €
Participation des communes	460 532.00 €
Prestations de services	184 366.00 €
Atténuation de charges	5 000.00 €
Excédent antérieur reporté	113 547.81 €

INVESTISSEMENT	BP 2021
Dépenses d'investissement	363 686.72 €
Remboursement d'emprunt (capital)	37 000.00 €
Immobilisations corporelles	108 863.53 €
Immobilisations en cours	191 967.06 €
Dépenses imprévues d'investissement	2 000.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	23 856.13 €
Recettes d'investissement	363 686.72 €
FCTVA	1 800.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	30 163.19 €
Emprunt	240 000.00 €

Produits des cessions d'immobilisations	13 000.00 €
Opérations d'ordre entre sections	24 044.34 €
Virement de la section de fonctionnement	54 679.19 €

Puis, il présente la vue d'ensemble du budget primitif pour l'exercice 2021.

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	736 863.53 €	649 890.42 €
	Report exercice 2020	0.00 €	113 547.81 €
	Total	736 863.53 €	763 445.81 €
Section d'investissement	Crédits d'investissement	93 523.53 €	123 686.72 €
	Report exercice 2020	23 856.13 €	0.00 €
	Restes à réaliser 2020	246 307.06 €	240 000.00 €
	Total	363 686.72 €	363 686.72 €
TOTAL		1 100 550.25 €	1 127 132.53 €

Le Président fait procéder au vote de ce budget.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2021.

5) Participation des communes en 2021

Le Président expose qu'en fonction des statuts du SIVOM mis à jour le 22-12-2017, des compétences prises par les communes et d'après les besoins des différents services pour leur fonctionnement, la répartition des coûts par commune en 2021 est la suivante :

Budget 2021	Répartition des coûts par compétence et par commune									Prestation Services		
	A.-Dessous	A.-Dessus	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraise	Torpes	Vorges	GBM	SIVOS	Torpes
Entretien général	1 537 €	1 922 €	9 992 €	5 765 €	5 380 €	769 €	1 537 €	5 765 €	5 380 €			
Neigement			155 €	86 €	108 €	41 €	47 €		84 €			
Créatariat				1 054 €		885 €	1 222 €	0 €	1 095 €			
Ents de service - ATSEM				262 €					262 €			
us-Total Gestion	1 537 €	1 922 €	10 147 €	7 167 €	5 488 €	1 957 €	3 068 €	5 765 €	6 821 €			
Entretien général	12 951 €	16 188 €	84 173 €	48 561 €	45 325 €	6 475 €	12 951 €	48 562 €	45 325 €			
Exploitation ouvrages AEP - ASS.										115 302 €		
Salaires Assistantes Mat.			1 032 €	578 €	717 €		312 €		561 €			
Neigement			993 €	701 €	1 682 €	252 €	261 €		698 €			
Créatariat				15 290 €		12 844 €	18 000 €		15 126 €		2 350 €	3 525 €
Ents de service - ATSEM				3 872 €		8 822 €	12 438 €		1 970 €		62 189 €	
us-Total Compétences	12 951 €	16 188 €	86 198 €	69 002 €	47 724 €	28 393 €	43 962 €	48 562 €	63 680 €	115 302 €	64 539 €	3 525 €
TOTAL PAR COMMUNE/EPCI	14 488 €	18 110 €	96 345 €	76 169 €	53 212 €	30 350 €	47 030 €	54 327 €	70 501 €	115 302 €	64 539 €	3 525 €
ppel 2020	14 486 €	18 108 €	95 920 €	76 204 €	52 588 €	33 658 €	46 155 €	54 322 €	71 661 €	107 019 €	56 908 €	2 890 €
ppel 2019	14 664 €	18 071 €	96 151 €	77 870 €	52 660 €	22 393 €	47 170 €	54 211 €	73 065 €	106 260 €	55 092 €	5 080 €
ppel 2018	14 605 €	17 831 €	100 298 €	78 012 €	54 782 €	21 725 €	44 408 €	54 127 €	75 626 €			
ppel 2017	14 731 €	18 617 €	116 796 €	83 214 €	55 399 €	21 280 €	49 254 €	1 263 €	83 710 €			
ppel 2016	14 672 €	18 512 €	115 007 €	81 679 €	55 155 €	19 669 €	34 989 €	1 985 €	82 956 €			
ppel 2015	14 767 €	18 649 €	111 370 €	65 933 €	55 774 €	19 733 €	35 395 €	3 391 €	84 223 €			
ppel 2014	14 584 €	18 314 €	116 804 €	65 242 €	53 697 €	18 195 €	33 740 €	4 136 €	79 566 €			
ppel 2013	14 189 €	17 539 €	117 100 €	60 946 €	49 538 €	16 917 €	32 446 €	3 092 €	73 487 €			
ppel 2012	13 055 €	16 171 €	105 923 €	55 655 €	45 605 €	13 570 €	26 870 €	2 883 €	63 843 €			
ppel 2011	12 741 €	15 661 €	101 672 €	55 154 €	43 855 €	6 264 €	19 274 €	3 073 €	50 710 €			

Les titres émis pour les frais de gestion 2021 seront les suivants :

Gestion des services	2021	T1	T2	T3	T4
Abbas-Dessous	1 537 €	366.31 €	390.23 €	390.23 €	390.23 €
Abbas-Dessus	1 922 €	457.95 €	488.02 €	488.02 €	488.02 €
Boussières	10 147 €	2 366.57 €	2 593.48 €	2 593.48 €	2 593.48 €
Busy	7 167 €	1 602.15 €	1 854.95 €	1 854.95 €	1 854.95 €
Larnod	5 488 €	1 301.91 €	1 395.36 €	1 395.36 €	1 395.36 €
Rancenay	1 957 €	440.06 €	505.65 €	505.65 €	505.65 €
Thoraise	3 068 €	598.95 €	823.02 €	823.02 €	823.02 €
Torpes	5 765 €	1 502.83 €	1 420.72 €	1 420.72 €	1 420.72 €
Vorges	6 821 €	1 519.09 €	1 767.30 €	1 767.30 €	1 767.30 €
Total	43 872 €	10 155.82 €	11 238.73 €	11 238.73 €	11 238.73 €

Les titres émis pour les compétences 2021 seront les suivants :

Compétences	2021	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	12 951 €	3 200,89 €	3 250,04 €	3 250,04 €	3 250,04 €
Abbans-Dessus	16 188 €	4 033,45 €	4 051,52 €	4 051,52 €	4 051,52 €
Boussières	86 198 €	21 453,46 €	21 581,51 €	21 581,51 €	21 581,51 €
Busy	69 002 €	16 921,06 €	17 360,31 €	17 360,31 €	17 360,31 €
Larnod	47 724 €	11 972,68 €	11 917,11 €	11 917,11 €	11 917,11 €
Rancenay	28 393 €	10 728,07 €	5 888,31 €	5 888,31 €	5 888,31 €
Thoraise	43 962 €	10 177,77 €	11 261,41 €	11 261,41 €	11 261,41 €
Torpes	48 562 €	11 908,61 €	12 217,80 €	12 217,80 €	12 217,80 €
Torpes (prestation de service)	3 525 €				3 525,00 €
Vorges	63 680 €	16 008,21 €	15 890,60 €	15 890,60 €	15 890,60 €
GBM	115 302 €		57 651,00 €		57 651,00 €
SIVOS BUSY-VORGES	64 539 €	16 134,75 €	16 134,75 €	16 134,75 €	16 134,75 €
Total	600 026 €	122 538,95 €	177 204,35 €	119 553,35 €	180 729,35 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à émettre les titres correspondants.

6) Augmentation du temps de travail au Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs

Le Président rappelle que les communes de Boussières, Busy, Larnod, Thoraise et Vorges les Pins sont représentées par le SIVOM auprès de Familles Rurales pour le Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs.

Afin d'approfondir les missions exercées et de proposer de nouvelles actions, le Relais propose de se doter d'un mi-temps supplémentaire soit 800 heures annualisées : 250 heures pour le développement des animations, 250 heures pour le soutien professionnel et parental, 300 heures pour le renforcement des actions/missions déjà en place. L'augmentation annuelle de la participation du SIVOM au Relais serait d'environ 160 €.

Le Président donne la parole aux représentants des communes concernées par le sujet.

Les représentants des communes de Boussières, Larnod et Vorges les Pins estiment que les actions du Relais sont très intéressantes et variées et que la mutualisation de ce mi-temps supplémentaire permet un coût peu onéreux pour les communes.

Le représentant de la commune de Thoraise estime que la participation des communes ne cesse d'augmenter pour ce service alors que le nombre d'enfants concernés a diminué du fait de l'école obligatoire à partir de 3 ans. Il a peu de retour des parents et assistantes maternelles de la commune.

Les représentants de la commune de Busy n'ont pas d'avis particuliers sur le sujet.

Le Maire de Torpes rappelle que sa commune n'est pas représentée par le SIVOM auprès du Relais mais n'est pas favorable à cette augmentation. Il déclare qu'il doit recevoir des représentants de Familles Rurales à ce sujet et propose aux délégués d'étendre cette réunion à ceux qui souhaiteraient y participer et de l'organiser un mercredi après-midi au SIVOM, ce qui est acté en séance.

7) Tableau des emplois 2021

Le président rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	SERVICE
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	1 poste à 35 heures 1 poste à 35 heures	Direction Secrétariat – Comptabilité
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 25 heures	Secrétariat – Comptabilité
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35 heures	Entretien général
Adjoint technique	C	13	7 postes à 35 heures 1 poste à 23/35 ^{ème} 1 poste à 10/35 ^{ème} 1 poste à 9.25/35 ^{ème} 1 poste à 3/35 ^{ème} 1 poste à 2/35 ^{ème}	Entretien général Syndicat scolaire Nettoyage / Accomp. scolaire Nettoyage / Accomp. scolaire Syndicat scolaire Nettoyage des locaux
CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	SERVICE
ATSEM	C	2	1 poste à 32/35 ^{ème} 1 poste à 12/35 ^{ème}	Syndicat scolaire Syndicat scolaire
Agents techniques	Droit privé	3	2 postes à 20/35 ^{ème} 1 poste à 9.25/35 ^{ème}	Entretien général Nettoyage des locaux

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création et la suppression des postes nécessaires et adopte le tableau des emplois ainsi proposé pour 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget du SIVOM de BOUSSIÈRES au chapitre 12.

Le Président informe le comité que M. Baptiste BOISSIER embauché le 1^{er} mars 2021 dans le cadre d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi de 10 mois a mis fin à ce contrat à la fin de la période d'essai. Il sera remplacé par M. Henri FRENEY de Vorges les Pins, charpentier de métier, en CDD classique. M. FRENEY était le candidat arrivé en 3^{ème} position lors des entretiens d'embauche pour les deux postes à pourvoir au SIVOM.

8) Informations diverses

- **Broyage de végétaux chez les particuliers**

Le Président informe le comité syndical que les services de la Préfecture ont été questionnés sur la légalité d'effectuer du broyage de branches chez les particuliers sur du temps de travail communal effectué par les agents du SIVOM. De prime abord, aucune irrégularité n'a été décelée par ces services lors de l'échange verbal effectué. Une réponse écrite a toutefois été demandée. Dès réception, elle sera transmise aux communes du SIVOM.

- **Installation d'un séparateur à hydrocarbures**

Le Président rappelle que la maire de Boussières avait demandé s'il était prévu de mettre un séparateur à hydrocarbures sur l'aire de lavage prévue dans le cadre de l'extension du centre d'entretien.

Un devis a été fourni par l'entreprise LARTOT qui effectue les travaux de maçonnerie-VRD-dallage de l'extension. Le coût est de 4 383.50 € HT et le montant de l'entretien annuel est estimé entre 500 € et 1 000 € TTC. Le Président explique qu'au vu de la taille de l'aire de lavage, il n'y a aucune obligation légale de mettre en place un tel système.

Le Vice-Président estime qu'il est important de protéger la commune de Boussières d'une pollution accidentelle par le SIVOM.

Le directeur explique que les cuves de carburant sont équipées d'une double peau et protégées des chocs pour éviter tout rejet dans le sol ou dans les réseaux d'assainissement. Les différents autres produits chimiques utilisés au SIVOM seront stockés dans des armoires spécialisées prévues dans les aménagements de l'extension du centre. Il explique également qu'il est possible d'équiper le regard de récupération des eaux de la petite aire de lavage prévue (25 m²) d'un système de récupération d'éventuels hydrocarbures, que pourront réaliser les agents du SIVOM à moindre coût.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité choisit la solution proposée par le directeur.

- **Prestation de services eau et assainissement pour GBM : astreinte**

Le Président explique que la problématique de l'astreinte s'est posée pour la prestation de services eau et assainissement pour le compte de Grand Besançon Métropole. Le SIVOM est gestionnaire de la production d'eau potable et de l'assainissement des eaux usées, et il est délicat pour les agents GBM d'intervenir en astreinte sur des ouvrages qu'ils connaissent mal. Toutefois, la mise en place d'un régime d'astreinte pour les agents du SIVOM est jugée contraignante et, de surcroît, très onéreuse pour un nombre d'interventions très limité.

C'est pourquoi GBM a proposé un système visant à rémunérer les agents du SIVOM uniquement lors des interventions hors du temps de travail, soit une astreinte versée à posteriori, en plus des heures supplémentaires payées en fonction de la période d'intervention (nuit, dimanche,..). Les agents du SIVOM volontaires seront appelés et pourront ou non décider d'intervenir. En dernier ressort, les agents GBM d'astreinte interviendront si aucun agent SIVOM n'est disponible.

Le Président déclare avoir validé cette solution et l'a présentée aux agents dont quatre se sont déjà portés volontaires.

- **Mise à jour des statuts du SIVOM**

Le Président rappelle qu'il a envoyé un mail aux membres du comité syndical pour la création d'un groupe de travail pour travailler sur une mise à jour des statuts du SIVOM devant tenir compte des transferts de compétences récents et de l'évolution de la réglementation. Pour le moment, messieurs MAY, DORNIER, JARAMAGO et lui-même se sont portés volontaires mais le Président précise qu'à tout moment un membre du comité peut rejoindre le groupe.

Le directeur a rencontré en phase de préparation les services de la Préfecture qui seront associés à la mise à jour des statuts du SIVOM.

- **Accident de travail**

Le Président informe le comité de l'accident de travail survenu à M. Christian GIGARD lors de l'utilisation de la fendeuse à bûches. L'agent a été victime d'une amputation d'une partie du pouce qui heureusement a pu être recousue. Il est actuellement en arrêt de travail jusqu'au 22 juin mais il va bien.

- **Participation par GBM du financement de l'extension du centre d'entretien.**

Le Président rappelle qu'il a écrit à la Présidente de GBM pour solliciter une subvention pour les travaux d'extension du centre d'entretien. La Présidente l'avait appelé au téléphone afin de lui demander des précisions et lui faire part de son accord de principe.

Depuis, les services de GBM ont contacté le Président pour l'informer qu'ils travaillaient à la recherche d'une solution, probablement sur la base d'une convention, une subvention directe pour les travaux d'extension n'étant pas possible.

9) Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Président clôture la séance à 20h00.



Le Président

Hugues TRUDET